

**En France, en 2016, plus de 700 personnes ont été tuées sur la route dans un accident impliquant un conducteur ayant consommé de la drogue.\***



**LA CONDUITE APRÈS AVOIR CONSOMMÉ DES DROGUES EST ILLÉGALE, QUELLE QUE SOIT LA QUANTITÉ ABSORBÉE.**

Crédit photo : DREAL Normandie

\* Selon l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière